

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 8 février 2021**

---

**PROJET PORTRAITS D'HABITANTS - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION LE CHAPLIN**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La présente délibération a pour objet de préciser les termes et conditions de la réalisation d'une résidence artistique en espace public intitulée « Portraits d'habitants », construite en partenariat entre la Ville et l'Association Centre Culturel Le Chaplin.

Le Centre culturel Le Chaplin va accueillir, de mars à juin 2021, deux (2) artistes plasticiens pour un projet artistique dans l'espace public et à la rencontre des habitants : Viviane Rabaud et Tugdual de Bonviller, qui sont déjà intervenus sur le territoire dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) mené par la Communauté Urbaine. Leur démarche artistique est participative, elle se construit grâce aux rencontres créées entre des usagers, des habitants et des artistes, par le biais du tissage. Le fil est un médium souvent utilisé pour permettre et introduire ces rencontres, et les échanges qui s'en suivent constituent les matériaux de création.

Le projet « Portraits d'habitants » sera déployé sur trois (3) communes de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise : Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Chanteloup-les-Vignes, et plus précisément au sein des quartiers prioritaires de ces trois (3) villes. Durant une dizaine de jours les artistes vont s'installer dans l'espace public pour aller à la rencontre d'habitants avec pour point de départ à leur échange une question : où iriez-vous vous assoir dans le monde ? Portraits tissés, écrits, dessins, enregistrements audio seront autant de matières dont les artistes s'empareront afin de définir un portrait pour chaque quartier.

Pour que cet évènement ne soit pas cloisonné aux seuls quartiers prioritaires de ces villes, les artistes souhaiteraient exposer les portraits par le biais d'affichage sur quelques panneaux électoraux, répartis sur trois (3) ou quatre (4) sites de la commune. Des participants seront invités à être acteurs de cette exposition en collaborant à l'affichage. L'affichage sur les panneaux électoraux n'est pas gratuit ni anodin, il permet à ces usagers, artistes d'un jour, de comprendre ou de s'interroger sur l'objet urbain d'expression citoyenne qu'est le panneau électoral.

Pour mener à bien ce projet, l'association Le Chaplin s'engage à coordonner l'ensemble de la logistique de cette résidence ainsi que la partie administrative inhérente à l'accueil des artistes. Elle copilote avec les services de la Ville la logistique correspondant à l'installation et la présence artistique dans le domaine public de la ville. Le travail de préparation de la résidence est réalisé par l'Association Le Chaplin. L'Association s'engage à être l'interlocuteur des artistes pendant toute la durée de la résidence.

L'Association s'engage également à prendre en charge les cachets artistiques, la restauration, les frais de transport et d'hébergement des artistes, dans le respect des normes réglementaires et sociales en vigueur, le stationnement du véhicule et de sa caravane chaque soir de présence des artistes et l'élaboration des supports de communication autour de ce projet.

La Ville s'engagerait à prendre en charge les opérations suivantes, nécessaires à la production de l'évènement :

- Installation, prêt et nettoyage des panneaux électoraux (sous réserve de la disponibilité des panneaux au regard des prochaines élections),
- Rédaction et installations des arrêtés d'occupation temporaires du domaine public nécessaire à l'installation des artistes dans l'espace public, après échanges avec les services municipaux sur la pertinence et la disponibilité des emplacements,
- Promotion de ce projet auprès de ses habitants.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'Association Centre Culturel le Chaplin pour la réalisation et la production du projet « Portraits d'habitants ».

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de favoriser l'accès à la culture de ses habitants,

Considérant le souhait de la Ville de favoriser l'intervention des artistes dans l'espace public, et plus généralement de dynamiser les espaces publics,

Considérant le souhait de la Ville de favoriser la participation des citoyens dans l'élaboration de la politique culturelle et artistique,

Considérant la proposition artistique de l'association Centre Culturel Le Chaplin consistant à réaliser des échanges artistiques et une exposition participative dans l'espace public,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'autoriser** Le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'association Centre Culturel Le Chaplin pour la réalisation du projet « Portraits d'habitants ».

Le Maire

Raphaël COGNET